



Le petit Kerlazien



Sommaire :

Edito p 2
A la une P.2

Zoom p 3
Le conseil municipal P.6
Ecole : p 7

Vie locale : p 7
Histoire : P.11
Agenda : p 11

N° 117 | DECEMBRE-JANVIER 2017



Marché de Noël

Zoom : Salle multi-activités- p 3



Vie locale : Cérémonie du 11 novembre - p 7



Histoire : Naufrage à Trezmalaouen - p 11





L'édito du Maire

Qu'est-ce que bloctel ?

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

« L'année 2016 aura été largement consacrée aux études et à la préparation du projet de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs. Malgré tout le temps consacré à cet important projet, d'autres travaux ont été réalisés ou sont en cours :

- traitement et isolation des combles à l'école :
- réfection d'une salle de classe
- sécurisation de l'entrée de l'école
- ravalement de la mairie,
- travaux de restauration de l'église : portes, vitrail, couverture, réparation des cloches,
- remplacement du tuyau amiante-ciment à Tal Ar hoat,
- stabilisateur d'eau déplacé de Kernair au terrain de foot,
- mise en place d'un stabilisateur d'eau à kerluca,
- déplacement des tuyaux d'eau au bourg, rue de Douarnenez,

- sécurisation et consolidation de la maison qui menaçait de s'écrouler dans le virage, au bourg,
- installation d'un columbarium de 10 places au cimetière,

Il a été également procédé à l'achat d'une camionnette pour le service technique et d'un lave-vaisselle à la cantine de l'école.

Cette liste n'est pas exhaustive mais vous permet de mesurer l'importance du travail mené dans l'intérêt général de la commune,

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous à la mairie le 15 janvier 2017 à 11h pour la cérémonie des vœux.

Bloavez Mad !

A votre écoute.

Mithée Hernandez



A la une

APE. Marché de Noël



marché, des ateliers de création par les enfants et animés par des parents d'élèves ont eu lieu tout au long du mois de novembre. Les enfants et les parents, ont été très motivés et impliqués pour la préparation de ces objets.

Le marché de Noël

Le marché, organisé le 4 décembre après-midi, a réuni un public important sur la place de la mairie.

Objets décoratifs réalisés par les enfants, sapins, crêpes, vin chaud, barbes à papa étaient proposés à la vente. Environ 65 sapins de Noël ont été vendus.

Ateliers de confection

Comme chaque année, l'association des parents d'élèves de Kerlaz a organisé un marché de Noël au mois de décembre. Pour confectionner des objets destinés à la vente sur ce

Goûter de Noël

Un goûter de Noël a été organisé à l'école pour tous les enfants le 16 décembre. Le père Noël a également été invité. Il a remis des cadeaux à chaque enfant.

Les recettes du marché, permettent de couvrir les frais de route du Père Noël qui vient de loin avec une hotte pleine de cadeaux pour chaque élève de l'école. Cet argent servira à finaliser le projet de la classe verte qui aura lieu au printemps.

Anthony Allain, Président de l'APE : « Je tiens à remercier et à souligner l'implication des parents

sur l'encadrement des enfants durant les ateliers, ainsi que sur l'ensemble des parents qui ont donné de leur temps à la préparation, à l'installation, au déroulement du marché. Merci également à l'équipe enseignante pour la disponibilité sur les ateliers ainsi qu'à la Mairie pour son soutien et son aide. »



Salle multi-activités : permis de construire obtenu .



Le projet

Le projet, initié en 2014, consiste en la création d'un salle multi-usages regroupant les activités de salles pour les associations, les fêtes et les temps d'activité périscolaires (deux salles de 100 m² et 50m²), de garderie (43 m²), de local jeunes (12 m²) et de vestiaires de foot (82 m²).

Cette année 2016 aura été une année d'étude et de préparation de ce projet. Après le choix de l'architecte, les plans ont été faits puis modifiés à la demande des Bâtiments de France.

Un nouveau parking

Le terrain existant est réaménagé pour implanter la salle et 32 nouvelles places de parkings.

Un parking existant de 30 places sur stabilisé existe déjà au Sud à l'usage de l'école : il est régulièrement plein aux heures de desserte des

enfants.

Pour mutualiser l'évolution des usages et du trafic un nouveau parking de 32 places supplémentaires, est créé sur la voie d'accès allant vers l'école.

Le talus actuel est déplacé vers le Nord pour implanter les nouvelles places de stationnement. Une partie des places sera aussi réalisée en stabilisé permettant de filtrer les eaux de pluies. La nouvelle voie d'accès sera réalisée en bi-couche.

Le permis de construire obtenu

Le permis de construire a été accordé le 15 novembre. La consultation d'entreprise pour le projet de la salle multi-activités va être lancé avant la fin de l'année.

La réception de l'ouvrage est prévue pour le premier trimestre 2018.

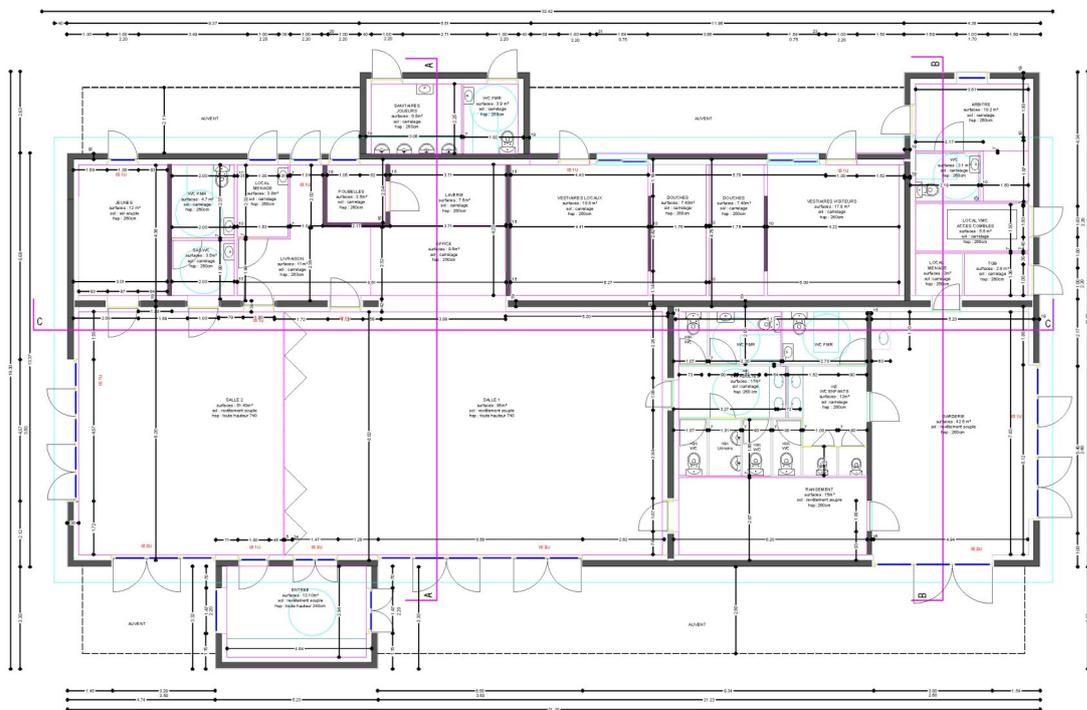


Image et plan :
Cabinet ARCA

Elections. Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,

Pour voter en 2017,
JE M'INSCRIS
sur les listes électorales

Dès maintenant
et au plus tard
le 31 décembre 2016
avant minuit

- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir :

A 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de votre domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire ?

Fournir à la mairie les documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité

- Si vous êtes devenu français récemment et n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie)

Quand s'inscrire ?

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède l'élection. Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

La mairie de kerlaz sera ouverte le samedi 31/12/2016 de 9 h à 12 h.

Décorations de Noël. Attention au risque d'incendie !



Votre sapin de Noël

- Choisissez un emplacement loin de toute source de chaleur (lampe, cheminée, poêle, bougie, etc.) et stabilisez bien son pied ;
- Vous préférez un sapin naturel : ne le gardez pas trop longtemps même si vous souhaitez prolonger la magie de Noël, plus vous conservez votre sapin naturel, plus il devient sec et inflammable ;
- Vous optez pour un sapin artificiel : vérifiez qu'il est en matière non inflammable (normes anti-feu classe M0 ou M1, marqué NF ou CE) ;
- Soyez prudent sur l'usage de neige artificielle : c'est un produit hautement inflammable qu'il est important de manier avec précaution.

Vos guirlandes lumineuses et autres illuminations

- Equipez-vous uniquement de matériels aux normes françaises (NF) ;
- Privilégiez un éclairage LED qui produit moins de chaleur et consomme moins ;
- Vérifiez le bon état de vos matériels : toute guirlande ou illumination vétuste ou abîmée (fils dénudés par exemple) doit être jetée ;
- Ne cumulez pas les multiprises et ne surchargez pas une prise électrique ;
- Vérifiez la compatibilité entre les guirlandes électriques et vos prises ;
- Ne laissez pas les guirlandes allumées plusieurs heures d'affilées ;
- Veillez à éteindre ces équipements lorsque vous quittez votre domicile et pendant la nuit.

Et si, malgré toutes ces précautions, l'incendie survient :

- Appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18 ;
- Si l'origine du feu est une guirlande électrique, coupez le courant avant toute tentative d'éteindre le feu (ne prenez pas de risques inutiles) ;
- Si l'incendie se propage et dégage beaucoup de fumée, sortez de la pièce en essayant de fermer les portes pour isoler l'incendie et éviter tout risque de propagation puis attendez les secours.



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 3 novembre 2016

Délibération 2016-54 : Redevance d'occupation du domaine public : émission d'un titre de recettes à l'encontre d'Orange

Madame la Maire informe les élus que l'état de l'occupation du domaine public par Orange est soumis à une redevance pour 2016, en application du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, pour les données suivantes :

- 9,183 km d'artère aérienne à 51,74 € = 475,13 €
- 41,352 km en sous-sol à 38,80 € = 1604,46 €
- 3m² à 25,87 € le m² = 77,61 €

Soit un total de : 2157,20 €

Vote : Unanimité

Délibération 2016-55 : Consultation sur le projet de PLU de Plogonnec

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de Plogonnec

Vote : 12 pour, 1 abstention

Délibération 2016-56 : Approbation au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Douarnenez

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui a été adopté par la CLE de la baie de Douarnenez le 5 juillet 2016.

Les principaux objectifs du SAGE sont les suivants :

- Une ambition affichée au regard de la qualité des eaux littorales et de la préservation des activités concernées, vis-à-vis de la qualité bactériologique en particulier
- La poursuite de la lutte contre les algues vertes, en constituant une feuille de route pour satisfaire les exigences locales et respecter le bon état en 2027
- La restauration des fonctionnalités des milieux naturels, pour favoriser la biodiversité et la réduction de transferts de pollution

Le projet de SAGE soumis à la consultation des assemblées comporte 6 grands enjeux :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise

d'ouvrage,

- Dimension socio-économique
- Interface terre-mer (marées vertes, bactériologie, phycotoxines, ...)
- Gestion qualitative des ressources en eau (azote, phosphore, produits phytosanitaires,...)
- Qualité des milieux naturels (continuité écologique, morphologie des cours d'eau, zones humides, bocage)
- Gestion quantitative des ressources en eau (Submersion marine, débordement de cours d'eau, sécurisation AEP)

Vote : 11 avis favorables, 2 abstentions

Délibération 2016-57 : Achat d'un taille-haie pour le service technique et d'un pupitre

Il est rappelé aux conseillers que les biens meubles dont le montant dépasse 500 € TTC sont considérés comme des dépenses d'investissements depuis le 1^{er} janvier 2002. En revanche, les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent sur une liste élaborée par la collectivité. Cette liste doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle et peut être complétée, le cas échéant en cours d'année par délibération expresse.

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que deux nouveaux investissements s'avèrent nécessaires pour la commune : un taille-haie et un pupitre.

Les deux investissements sont donc proposés de la manière suivante :

- Acquisition d'un taille-haie : 549 € TTC au compte 2188
- Acquisition d'un pupitre : 300,97 € TTC au compte 2188

Vote : Unanimité

Délibération 2016-58 : Décision modificative n°2

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison en état de péril imminent est maintenant

sécurisée car les travaux de sécurisation ont été réalisés.

Un problème d'ordre comptable demeure, car après avis auprès de la Trésorerie, les comptes permettant le règlement de la facture (4541 – travaux effectués pour le compte d'un tiers) ainsi que celui permettant l'émission d'un titre de recette auprès de la propriétaire (4542 – titre de recettes) ne sont pas provisionnés. De plus, sur conseil de la Trésorerie, il convient également de débiter le compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » en cas de difficulté à recouvrer la créance.

La nouvelle ventilation sera donc la suivante :

- 022 (Dépenses imprévues) : avant ventilation : 30 000 € / Après ventilation : 19 784.4 €
- 6875 : avant ventilation : 0 € / Après ventilation : 10 215,6 €
- 4541 (mandat) : avant ventilation : 0 € / Après ventilation : 10 215,6 €
- 4542 (titre de recettes) : avant ventilation : 0 € / Après ventilation : 10215,6 €

Vote : Unanimité



Ecole Concert de Red Cardell



Les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Kerlaz se sont rendus mercredi 14 décembre à un

concert de Red Cardell à la salle de l'Avel-Dro à Plouzévet. Ils y ont rejoint plusieurs centaines d'autres enfants des écoles alentour. Ils étaient accompagnés de leur professeur, Claude Morel et de parents d'élèves.

Depuis plusieurs semaines, les enfants répétaient le refrain d'une chanson avec une chanteuse

Ukrainienne, Irina Danileiko;. Ils ont entonné en cœur ce refrain au cours d'une chanson tout en émotion avec le groupe Quimpérois pour leur spectacle rock jeune public, baptisé « Bienvenue ». Ce spectacle fera l'objet d'un DVD



Vie locale

Association Les Amis de Saint-Germain. Retour sur la Commémoration de la guerre 14-18.

L'exposition « Kerlaz dans la Grande Guerre 14-18 »



Elle a reçu la visite de 300 personnes entre le dimanche 6 et le dimanche 13 novembre, avec une grande affluence le 11 novembre après les cérémonies. Les classes de l'école de Kerlaz ont suivi les explications des bénévoles de l'association, en présence de Yoann HAYS habillé en authentique tenue de « Poilu ».

Les documents et des objets, prêtés par les familles de Kerlaz et amis ont été présentés et mis en valeur par Amélie Garrot-Hascoët, muséographe professionnelle, membre de l'association des Amis de Saint Germain et résidant à Kerstrat. C'est Amélie qui a coordonné

Carte nationale d'identité. Nouvelles modalités de



délivrance

Dès le 1^{er} décembre 2016, les usagers qui solliciteront une carte nationale d'identité dans l'un des quatre départements bretons devront se présenter auprès des mairies équipées du dispositif spécifique (30 mairies dans le Finistère dont Douarnenez).

Les communes non équipées, comme Kerlaz, se verront déchargées de l'accueil des demandeurs de carte d'identité.

Cependant, pour maintenir le contact avec les usagers, la mairie pourra accompagner l'utilisateur pour une pré-demande de titres (CNI, passeport, permis de conduire...) sur internet.

(Suite de la page 7)

l'exposition avec minutie. Chaque pièce choisie avec réflexion a trouvé sa place définie selon un scénario prévu à l'avance. Un soutien audiovisuel de qualité donnait vie à l'exposition.

L'Association des Amis de Saint Germain travaillait sur la collecte des documents, photos et archives depuis un an et demi déjà !

Le 11 novembre



La plaque commémorative des 37 Kerlaziens morts pour la France, que l'association des amis de Saint Germain avait fait restaurer grâce aux dons de nombreux souscripteurs volontaires, a été bénie par le Père Désiré Larnicol à l'église.

La cérémonie officielle au monument aux morts a rassemblé beaucoup de monde; chacun a pu apprécier la qualité de l'hommage rendu. Les enfants qui ont appris un beau chant pour l'occasion se rappelleront du « Centenaire de 14-18 à Kerlaz ».

Conférence de Bernard Roudaut, le 12 novembre à la salle communale

La petite salle communale était comble, lorsque Bernard Roudaut a débuté à

15h00, sa conférence sur « la vie quotidienne à Kerlaz pendant la guerre 14-18 ».

Bien documenté par les archives locales de Plonévez-Porzay, de Douarnenez, de Quimper et de la sous-préfecture de Châteaulin, Bernard Roudaut a suivi année par année, la vie des kerlaziens et kerlaziennes restés au pays.

Il a exposé les conséquences d'une économie de guerre qui a pesé sur la vie à la campagne: les réquisitions incessantes, les orientations dans les productions pour assurer l'auto-suffisance alimentaire du pays, l'agriculture sous tutelle d'état.

Enfin, il est revenu sur l'opinion publique et son évolution pendant ces 52 mois de guerre qui auront provoqué la mort de 37 soldats kerlaziens.

En conclusion, il a terminé sur les propos de Charles le Goffic, poète breton, romancier et membre de l'académie française : « *Si toutes les provinces ont fait leur devoir, la Bretagne a fait plus que le sien* »

Visite de l'église et célébration de Noël



L'association reprend les visites de l'église de Kerlaz pendant les vacances de Noël : le mercredi 21 décembre et le samedi 24 décembre de 15h à 17h.

Il y aura une veillée de Noël à l'église de Kerlaz le samedi 24 décembre 2016 à 18h00. (La dernière a eu lieu en 2013).

Texte rédigé par Les Amis de Saint - Germain

CCAS. Repas des aînés



Dimanche 27 novembre, le repas annuel des aînés s'est tenu au restaurant « Le Relais du Névet » à Plogonnec

38 Personnes accompagnés des élus de la commune ont partagé un moment convivial autour d'un délicieux repas. A 91 ans, Guillaume Join était le doyen du groupe.

Ce repas était offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Kerlaz. Ce dernier proposera également un repas aux jeunes de la commune à la fin de l'année scolaire.

Les personnes de + de 80 ans qui n'ont pu se rendre au repas reçoivent un colis de produits bretons achetés par le CCAS à la biscuiterie de Kerlaz.

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public responsable de l'aide sociale au niveau local.

L'ouverture de CCAS dans toutes les communes de France est l'aboutissement d'une politique d'aide sociale mise en œuvre dès l'après-guerre. Ce dispositif a été précédé par les Bureaux d'aide sociale, issus de la fusion des Bureaux de bienfaisance et des Bureaux d'assistance, restés sous une forme inchangée depuis 1953.

Le rôle du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses :

Fournir aux familles des informations pour les orienter au mieux dans le foisonnement des diverses aides et subventions existantes.

Aider les familles à constituer les dossiers de demande d'aide financière. Le CCAS transmet alors le dossier au service départemental compétent pour traiter la demande d'attribution.

Participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social.

Soutenir dans l'urgence les administrés : le CCAS attribue des aides de secours en cas de besoin, sous forme de prestations en nature.

Composition du CCAS

A Kerlaz le CCAS est composé de :

HERNANDEZ Marie-Thérèse, Maire,

KEROUREDAN Anne-Marie, conseillère,

LE BERRE Alain, conseiller,

COIFFARD Damien, Directeur IME,

RENEVOT Sophie, Animatrice ULAMIR,

NOURRY Jérôme, Adjoint au Maire,

BLANCHON Dominique, Animatrice ULAMIR,

TREANTON Nadine, Conseillère,

BOENNEC Annick, Présidente du club loisir et détente.

Recrutements



L'Association Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs (EPAL), basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours de Vacances Adaptées proposés à des adultes en situation de handicap.

25 séjours de 5 à 15 vacanciers (+ 2 à 5 accompagnateurs), pour 1 ou 2 semaines, du 21/12/16 au 02/01/2017. Postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite

Pour plus de renseignements et postuler :

www.epal.asso.fr
(recrutement saisonnier)

Ou adresser un courrier (+ CV) :

Association Epal
10 rue Nicéphore Niepce BP40002
29801 Brest Cedex 09
09 98 41 84 09

Infos pratiques

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de Lannugat :

du lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social (hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

Utiles

Ecole de Kerlaz : 02 98 92 16 50

Pharmacie de garde : 32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09

Kerlaz Sports



Entraînement des réfugiés avec Kerlaz Sports

Depuis le mois de mars 2016, l'ancien IME à la Clarté accueille une vingtaine de réfugiés. Ils ont été invités à participer aux entraînements de foot par Kerlaz Sport et parfois jusqu'à une dizaine d'entre eux se rendent chaque vendredi sur le terrain. Pour jouer, le club leur prête un équipement.

L'équipe en tête de poule

Depuis le début de la saison, l'équipe de Kerlaz a gagné 9 matchs. Malgré une première défaite dimanche 11 décembre face à Langolen, les rouges et noirs méritent des félicitations car ils sont en tête de leur poule.

Ecole de foot

Un pot de l'amitié est organisé au stade

mercredi 4 janvier 2017.

Repas intersaison

Un repas sera servi le 28 janvier 2017 au Ker à 19h.

Calendrier des matchs

- **15 janvier** : Kerlaz 2/Lennon 1 à 13h
Kerlaz 1/Plogonnec 2 à 15h
- **22 janvier** : Telgruc 2/Kerlaz 2 à 13h
Pont-de-Buis 1/Kerlaz 1 à 15h
- **5 février** : Kerlaz 2/Lanvéoc 2 à 13h
Kerlaz 1/Porzay 1 à 15h
- **26 février** : Landrévarzec 2/Kerlaz 2 à 13h30
Landrévarzec 1/Kerlaz 1 à 15h30
- **12 mars** : Kerlaz 2/Gouézec 1 à 13h30
Kerlaz 1/Edern 2 à 15h30
- **19 mars** : Brasparts 1/Kerlaz 2 à 13h30
Châteaulin 3/Kerlaz 1 à 15h30.

Comité des fêtes

Assemblée Générale

L'AG se tiendra le 21 janvier 2017 à partir de 18h30 suivie du repas des bénévoles à partir de 20h.

Tous les Kerlaziens(nes) qui souhaitent aider l'association sont les bienvenu(e)s.

Pétanque

Les parties de pétanque du mardi 7 février 2017 seront suivies d'un repas à la salle communale.



Histoire et patrimoine

Naufrage à Trezmalaouen en 1750



Le Naufrage de Claude Joseph Vernet—1759

Acette époque où la marine à voiles est reine sur les mers, les naufrages le long de notre pointe bretonne sont fréquents, surtout pendant la période hivernale. Les cargaisons viennent alors s'échouer sur les plages, et rares sont ceux qui résistent à cette frénésie de pilleurs d'épave.

En 1750, le 14 décembre, arrivent ainsi sur la plage du Ris et celle de Trezmalaouen, des barriques de vin et des tonneaux d'eau de vie.

Le juge de l'amirauté de Quimper, assisté de greffiers, se rend alors à Douarnenez, puis à Kerlaz, pour constater l'échouage et effectuer les perquisitions qui vont s'imposer dans ce genre de contexte. A Trezmalaouen, ils retrouvent la brigade de Douarnenez qui leur explique qu'ils n'ont rien trouvé dans les maisons du village. Mais les habitants sont quasiment tous ivres...

A Kerléol, le juge trouve 4 barriques qui viennent d'être vidées du vin blanc qu'elles contenaient. Les habitants lui assurent que ces barriques ont été trouvées vides sur la plage...

Le 16 décembre, le juge, poursuivant son enquête, retourne à Trezmalaouen où il trouve sur la plage 14 barriques, dont 2 vidées. Il va alors voir les paysans des villages voisins pour réunir les barriques en un seul endroit. Mais ces derniers refusent de prêter leurs charrettes

Pire, en retournant à la plage, les greffiers de l'amirauté, aperçoivent des hommes en train de boire à un des tonneaux récupérés.

Voulant intervenir, ils sont attaqués par les paysans

à coups de bâton, et sont obligés de s'enfuir...

Les paysans continuent alors à remonter les barriques, en défoncent certaines, et remplissent leurs pots de terre, et leurs brocs. Les femmes arrivent aussi avec toutes sortes de récipients. D'aucuns racontent que dans ces moments de furie collective, les sabots de bois servent de verre.

Le receveur des impôts signale aux greffiers de l'amirauté, qu'environ 60 barriques de vin sont entreposées sur les hauteurs de Trezmalaouen, mais qu'il ne peut rester faire la garde de nuit car les paysans le menacent. Ces derniers arrivent, il est vrai de partout.

Les forces de l'ordre partent mais reviennent dès le lendemain en plus grand nombre. Mais toutes les barriques ont disparu; ce fut pendant la nuit, un véritable défilé de charrettes...

A Kerlaz, une personne est interrogée, c'est le cultivateur du Rohou, procureur terrien de Plonévez-Porzay de l'époque. Il répond par l'intermédiaire d'un interprète, aux questions du juge, et déclare qu'il ignorait que sa fonction l'obligeait à organiser les premiers sauvetages lors d'un naufrage. Il raconte aussi au juge qu'il a entendu dire que plusieurs personnes de Plonevez, mais aussi de Locronan et de Ploaré, étaient mortes d'avoir bu trop d'eau de vie.

Sans doute un peu d'exagération dans les propos, mais toujours est-il que les barriques se sont volatilisées, et l'eau de vie évaporée...

Aujourd'hui malheureusement, ce sont des pétroliers qui s'échouent le long de nos côtes, si certains pinardiers s'approchaient, ce serait sans doute une autre histoire...

Crédit texte : Bernard Roudaut, association Les Amis de Saint-Germain

Sources : centre généalogique du Finistère : Le Lien n° 113, par Thierry Nedelec

Mairie de Kerlaz

Mithée Hernandez, Maire de Kerlaz,

et l'ensemble du conseil municipal,

vous souhaitent une bonne année

2017

Bloavezh mat !

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Yvon Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Magali Lancien.

Impression : Mairie de Kerlaz



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Foyer des jeunes - Salle communale	Les vendredis - 17h-19h
Visite de l'église	21 et 24 décembre - 15h à 17h
Marché des 4 jeudis	Jeudi 22 décembre - 16 h 30 à 19 h
Veillée de Noël - église	Samedi 24 décembre à 18h
Pot de l'amitié de l'école de foot - stade	Mercredi 4 janvier 2017
AG du Comité des fêtes - salle communale	Samedi 21 janvier à 18h30
Distribution des sacs poubelles - mairie	Mercredi 1 er et jeudi 2 février De 10 h à 12 h et de 16h à 18h
Repas de la pétanque - salle communale	Mardi 7 février 2017